

Initiatives ministérielles

Personnellement, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne préfère pas faire le pari de dépenser de l'argent pour appliquer des programmes et faire des immobilisations afin que cette main-d'oeuvre retrouve de l'emploi. Ces travailleurs cesseront de toucher le chômage et deviendront des contribuables.

Il me semble que ce programme qui consiste à tout faire disparaître, à réduire l'inflation à néant. . . Je n'arrive pas à croire que la Banque du Canada utilise un modèle contemporain pour calculer l'inflation. Je ne vois aucune trace d'inflation à Toronto.

Nous avons rencontré des agriculteurs de l'Ouest la semaine dernière. Il n'y a pas d'inflation dans leur région. Quand allons-nous cesser ces contorsions à propos de l'inflation et allons-nous prendre conscience qu'il y a tout de même un peu de jeu et que nous pouvons essayer de relancer l'emploi?

Redonnons du travail aux Canadiens. Qu'ils recommencent à payer des impôts. Cela réglera le problème de déficit du gouvernement beaucoup plus rapidement que ces compressions à temps et à contretemps qui démoralisent tout le pays.

[Français]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de me donner encore une fois l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-20, une mesure du gouvernement conservateur qui, comme vous le savez, a pour but d'infliger des supplices à notre pauvre pays.

En effet, examen fait de la portée et des conséquences de ce projet de loi, je n'ai d'autres choix que d'exprimer mon appréhension. Cette mesure législative ne servira qu'à miner nos programmes d'éducation, nos soins médicaux ainsi que nos programmes sociaux, lesquels sont devenus la marque de notre pays. Et, comble de l'insolence, le gouvernement fait cela de façon sournoise avec un projet de loi qui paraît tellement inoffensif et technique qu'il pourrait presque passer inaperçu.

Fait important à souligner, monsieur le Président, en nous proposant une mesure aussi régressive, le gouvernement contribue à l'érosion du tissu social de notre pays. On pourrait croire que les Conservateurs ont signé une reddition inconditionnelle et qu'ils abandonnent le Canada à son sort.

• (1750)

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, ce projet de loi signifie que le gouvernement ne veut pas travailler de façon active à l'élaboration des mesures qui pourraient aider à regrouper les gens de toutes les régions derrière la bannière canadienne.

Comment comprendre pourquoi un gouvernement national s'évertue inlassablement à réduire le Canada à une coquille vide? Plutôt que d'administrer le pays de façon responsable en tenant compte des intérêts de tous les citoyens, le gouvernement s'acharne à équilibrer son budget, réduire les dépenses en fonction de la dette publique et à combattre le déficit sur le dos des citoyens. Sous prétexte de la réduction du déficit budgétaire, ignorant complètement les coûts du déficit social, le gouvernement se dérobe face à ses responsabilités.

Par conséquent, il ne fait rien qui permettrait de bâtir le pays, de rapprocher les gens et de veiller à ce que tous les Canadiens aient le sentiment de pouvoir tirer avantage de notre pays. Depuis 1977, le gouvernement fédéral contribue à la santé et à l'enseignement supérieur au moyen de paiements de transfert d'impôt et de paiements comptants.

Le soutien fédéral à la santé et à l'enseignement postsecondaire devait suivre chaque année la croissance économique globale. Malheureusement, depuis 1986, ce soutien a été réduit, suite à une série de décisions prises par le gouvernement conservateur sous prétexte de réduire le déficit. Si cette tendance se poursuit, selon le rapport que le Conseil national du bien-être social a déposé le printemps dernier, la somme en entier que le gouvernement fédéral verse en argent comptant pour la santé et l'enseignement supérieur en vertu des arrangements fiscaux de 1977 disparaîtra d'ici quelques années.

En outre, si le soutien fédéral se détériore davantage, comme je l'ai indiqué lors du débat sur cette mesure le printemps dernier, le Canada se retrouvera aux prises avec douze différents régimes provinciaux et territoriaux, plutôt qu'avec le Régime d'assurance-maladie que nous connaissons et qui varie peu d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur le Président, si une balkanisation se manifeste, nous verrons fort probablement renaître dans plusieurs régions les honoraires supplémentaires et les frais modérateurs hospitaliers que la Loi canadienne de 1984 sur la santé avait réussi à faire disparaître presque entièrement.